



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 34193

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés administratives rencontrées par les Français de l'étranger qui souhaitent, en vue de leur retour en France, inscrire leurs enfants à l'école municipale en France. En effet, les démarches d'inscription impliquent une présentation en mairie, muni des documents originaux nécessaires à l'élaboration du dossier de demande d'inscription. Or de nombreux Français de l'étranger ne sont pas nécessairement en mesure de se rendre en mairie suffisamment tôt pour garantir une place en école municipale pour leurs enfants. Compte-tenu de l'importance du nombre de demandes d'inscriptions chaque année en école primaire et des difficultés relatives à la distance, il souhaiterait savoir dans quelle mesure il serait possible d'assouplir les démarches administratives relatives à l'inscription d'un enfant revenant de l'étranger, notamment en s'appuyant sur les nouvelles technologies ou en autorisant les parents proches (grands-parents par exemple) à déposer les dossiers d'inscription.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34193

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8041

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)